

Le prélèvement **automatique**



Un mode
de paiement
économique,
pratique et sûr

ENERCAL
SOCIÉTÉ NEO-CALEDONNIENNE D'ÉNERGIE

L'ÉNERGIE DE TOUT UN PAYS



Optez pour le prélèvement automatique

Ne risquez plus de facturation de frais de relance ou de coupure et de rétablissement !

Pensez au prélèvement automatique ; c'est la tranquillité et l'assurance d'une facture payée à temps.

Les avantages du prélèvement automatique :

Economique

- plus de chèque ou de TIP à poster ou de virement à effectuer. Seuls seront facturés une fois, par votre banque, les frais de mise en place,
- plus de frais de déplacement pour venir à nos agences ou aux agences OPT pour régler vos factures sur place.

Pratique

- simplifie la gestion administrative au quotidien de vos paiements,
- vous évite des déplacements et de l'attente au guichet,
- vous permet de recevoir votre facture par messagerie électronique.

Sûr

- garantit un paiement régulier ce qui élimine les risques d'oubli ou de retard de paiement et donc les risques d'impayés pouvant conduire à la coupure de votre alimentation électrique et à la facturation des frais associés.



Comment mettre en place un prélèvement automatique ?

- 1.** Faire la demande auprès d'une agence Enercal ou via le site **www.enercal.nc** d'un formulaire de demande de mise en place d'un prélèvement.
- 2.** Vous signez cette demande et l'autorisation de prélèvement. Vous joignez un RIB et une photocopie de votre pièce d'identité et retournez l'ensemble à votre agence.
- 3.** Nous transmettons à votre banque l'autorisation de prélèvement. Le prélèvement automatique sera opérationnel sous quinze jours.



Tél (687) 250 250 - Fax (687) 250 253
Orphelinat - 87, Avenue du Général de Gaulle
BP C1 - 98 848 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie

www.enercal.nc 